



FINANCES
PUBLIQUES



CTL 87 DU 12/12/2019

DECLARATION LIMINAIRE

Madame la Présidente,

La perte de sens du travail, la robotisation des process, la déshumanisation sont en marche et rien ne semble pouvoir les endiguer. L'être humain n'est plus, la rentabilité frappe notre service public en plein cœur.

Du négatif, seulement du négatif, oubliés les valeurs humaines, l'esprit d'équipe, la volonté de construire un avenir commun où chacun s'y retrouve.

Pour rappel, Madame la Présidente, les personnes qui sont présentes ce matin devant vous, en séance, ont été élues, il y a près d'un an. En tant que représentants syndicaux, nous représentons l'ensemble des sensibilités de vos agents et avons le devoir d'informer, d'échanger et de vous alerter sur la situation de notre maison DGFIP et ici DDFIP.

Cependant notre mission est mise à mal depuis fort longtemps par une remise en cause permanente de notre rôle, le CTL n'est plus qu'une chambre d'enregistrement où nous venons écouter la bonne parole.

Notre inquiétude concernant le dialogue social n'est pas nouvelle, et la pseudo-concertation relative au Nouveau Réseau de Proximité ne fait qu'accroître ce constat.

LA CFDT-CFTC FINANCES PUBLIQUES 87 appelle à un profond changement du dialogue social au sein de la DDFIP 87 et ne laissera jamais le champ libre à l'administration pour déployer ses réformes « clés en main » sans prendre en compte l'avis des agents et de leurs représentants.

La communication, elle, va bon train et est illustrée par la publication émanant notre Directeur Général, le 14/10/2019, des orientations stratégiques de la DGFIP. Sur ce sujet, vous avez fait le choix d'inviter les chefs de service à participer à des ateliers le 21/11/2019, qui avaient pour mission de réunir leurs agents, pour faire remonter leur ressenti et leurs propositions.

Pour tout vous dire, Madame la Présidente, synergie, efficacité, efficience, modernisation, mutualisation, réformes, co working, flex office, mobiliser les cadres, renforcer l'adhésion des agents, etc... tous ces mots vides de sens, abstraits, répétés depuis si longtemps ne sont plus

audibles pour la grande majorité de nos collègues, qui n'en peuvent plus d'être baladés, **ils veulent être écoutés et entendus.**

Lors du CHS-CT du 29 novembre dernier, vous avez reconnu que les remontées de cette consultation ne sont pas bonnes. A charge pour vous de communiquer ces observations à Bercy.

À cette occasion, la CFDT-CFTC FINANCES PUBLIQUES 87 vous rappelle sa demande, formulée en CHS-CT, sur la communication de votre synthèse à l'ensemble des agents de la DDFIP.

Nous comprenons la tâche ardue qui est la vôtre, Madame la Présidente, ainsi que pour vos collaborateurs et collaboratrices. Nous savons pertinemment que vous recevez des ordres d'en haut, qu'il convient de les respecter avec célérité.

Nous savons qu'il est impensable de contrarier des plans préparés depuis fort longtemps, même si nous ne sommes pas dupes sur leur volonté réelle. Nous ne vivons pas la meilleure période de notre histoire.

Nous saluons l'énergie que met la Direction Générale à faire appliquer ses objectifs par les agents d'une administration en pleine restructuration. Cette énergie que nous aurions aimé apercevoir dans une concertation partagée et ouverte pour l'avenir de notre maison DGFIP.

La situation nous inquiète, alors nous vous informons et nous vous alertons mais le bruit de nos doléances ne semble provoquer aucun écho dans les plus hautes sphères. Le temps est maussade, la morosité s'installe inexorablement.

Mais, nos collègues se sont eux aussi exprimés à 2 reprises, ces dernières semaines par :

- une votation intersyndicale, dont les résultats sont sans appel :

Votation organisée les 22 et 25/11 (antérieurement pour St Yrieix)

Pour rappel la question posée était :

Souhaitez-vous l'abandon des projets « géographie revisitée » et « démétropolisation » de la DGFIP ?

Compte tenu des délais contraints, de la difficulté de consulter dans ce délai tous les personnels et notamment ceux des sites extérieurs, ainsi que des directives très strictes de la direction, tous les collègues n'ont pu être consultés.

Cependant, 441 personnes sur environ 580 dans notre département ont pu l'être, soit 76,03 % de l'effectif.

319 votants soit 72,34 %, dont 301 suffrages exprimés : 94,36 % (18 votes blancs ou nuls)

Votes oui : 292/301 soit 97,01 %

Votes non : 9/301 soit 2,99 %

- une journée de grève, le 5 décembre 2019, dont le taux de grévistes est de plus de 54 % en Haute-Vienne.

Même revue à la baisse, la DGFIP reste toujours un bon élève en termes de suppressions d'emplois. **La CFDT-CFTC FINANCES PUBLIQUES 87 vous dit STOP, Madame la Présidente. Nos services sont exsangues, nos collègues croulent sous la masse de travail, aujourd'hui, ils attendent de vous du soutien, de l'accompagnement, de la reconnaissance, de la valorisation, et surtout de redonner du sens dans leur travail quotidien.**

Mais, revenons en Madame la Présidente, à ce qui se passe dans notre maison DDFIP 87.

La CFDT-CFTC FINANCES PUBLIQUES 87 siège en alliance depuis les dernières élections professionnelles, en CTL et vous a demandé au fil du temps de lui apporter des réponses et de lui fournir certains de vos documents de travail, à savoir :

- un bilan, sur la première période de télétravail, qui s'est achevée le 30 novembre 2019. La deuxième campagne de télétravail est déjà lancée et nous n'avons aucune analyse à ce jour. Quel dommage !

- le Nouveau Réseau de Proximité, lors du CTL du 3 juillet 2019 (Cf. PV des CTL des 2 et 3 juillet 2019) Madame ROUX-TRESCASES s'était engagée à nous communiquer l'analyse réalisée par la Direction sur l'éloignement entre lieu de domicile des agents et leur lieu de travail, la CFDT-CFTC FINANCES PUBLIQUES 87 souhaite avoir communication de cette étude. Madame la Présidente ne s'était pas opposée, à l'époque, à nous communiquer les résultats de cette enquête en respectant bien entendu l'anonymat des collègues.

Pour conclure cette année, sur le Nouveau Réseau de Proximité, la CFDT-CFTC FINANCES PUBLIQUES 87 pense sincèrement comme le dit la formule « qu'il est urgent d'attendre » ... ET attendre quoi ??? le résultat des élections municipales en mars 2020 ...

**Jean-François JEANTAUD et Nathalie JACQUEMIN,
élus CFDT-CFTC FINANCES PUBLIQUES 87, en CTL.**

ORDRE DU JOUR

I – APPROBATION DU PV DES CTL DES PV DU :

- 30/04/2019 (POUR AVIS)

POUR : UNANIMITE (FO + CFDT-CFTC)

CONTRE :

ABSTENTION :

REFUS DE VOTE :

- 03/10/2019 (POUR AVIS)

POUR : UNANIMITE (FO + CFDT-CFTC)

CONTRE :

ABSTENTION :

REFUS DE VOTE :

- 13/06/2019 (SANS VOTE)

II – NOUVEAU RESEAU DE PROXIMITE (NRP) – OPERATIONS 2020 (POUR AVIS)

Pour 2020, 2 grandes opérations seront mises en place :

1) TRANSFERT DE LA GESTION COMPTABLE ET FINANCIERE DU CH ROLAND MAZAIN DE LA TRESORERIE DE SAINT JUNIEN A LA TRESORERIE LIMOGES CHU INTERHOSPITALIER

La loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé prévoit que chaque établissement public de santé (EPS) adhère à une convention de groupement hospitalier de territoire (GHT). La liste des 135 GHT créés sur l'ensemble du territoire national a été arrêtée le 1er juillet 2016.

La DGFIP tient compte de ce mode d'organisation spécifique des EPS dans un souci constant d'adaptation de notre réseau aux évolutions affectant les ordonnateurs et plus précisément en recherchant la voie de la spécialisation hospitalière, en cohérence avec les GHT, partout où elle est pertinente. Cette orientation est de niveau stratégique et vise à renforcer la qualité du service rendu au secteur hospitalier.

Dans la Haute-Vienne, la spécialisation d'une trésorerie dédiée à l'ensemble des établissements publics de santé du département contribue à cet objectif.

Cette spécialisation permettra aux ordonnateurs hospitaliers de disposer d'interlocuteurs exclusivement formés et dédiés à la gestion financière et comptable hospitalière, dont le particularisme et la complexité croissante sont avérés.

La trésorerie hospitalière de Limoges a donc naturellement vocation à gérer progressivement l'ensemble des établissements publics de santé du département.

Poursuivant cet objectif et après le transfert de la gestion comptable et financière de l'hôpital intercommunal du Haut-Limousin (HIHL) et du centre hospitalier intercommunal Monts et Barrages (CHIMB) à la trésorerie hospitalière de Limoges le 1er janvier 2018, et le transfert de la gestion comptable et financière de l'établissement hospitalier Jacques Boutard de Saint Yrieix le 1er janvier 2019, il reste à opérer le transfert de la gestion comptable de l'hôpital Roland Mazoin de Saint Junien.

Il est rappelé que ce transfert n'a pu être envisagé au 1er janvier 2019 étant donné que certains

pré-requis, notamment en termes de dématérialisation des flux, n'étaient pas jugés suffisamment aboutis.

L'intersyndicale désapprouve ce projet et présente la motion suivante devant être annexée au PV du présent CTL ;

Motion intersyndicale des représentants des personnels et des experts relative au transfert de la gestion comptable et financière du CH Roland Mazoin de la Trésorerie de Saint-Junien à la trésorerie Limoges CHU Interhospitalier

Les représentants des Organisations Syndicales accompagnés des experts, agents de la trésorerie du CHUI, dénoncent le document de présentation du transfert cité en titre.

La Direction nous présente un projet qui à ce jour n'est pas encore validé par le Comité Technique Local et qui ne représente en rien la réalité du terrain.

Les conditions de dématérialisation des flux non remplies pour un transfert au 01/01/2019 ne le sont pas plus pour le 01/01/2020.

Les effectifs implantés et transférés sont largement en-deçà des effectifs nécessaires à la mission. Le travail à distance n'est pas une solution pour un transfert sans personnel effectif.

Le pilotage du projet annoncé est mensonger : aucune réunion n'a été organisée entre les équipes, aucune information sur la quantité de documents à transférer, la situation des flux et la gestion actuelle, alors que les précédents transferts des gestions hospitalières ne sont pas encore aboutis.

Les rencontres annoncées avec les personnels n'ont jamais abordé le projet mais elles n'ont été que l'occasion de rencontrer les pilotes du pôle gestion publique nouvellement nommés.

Aujourd'hui, la situation des conditions de travail à la trésorerie du CHUI est à la limite de l'acceptable avec des conditions d'installation déplorable qui ne sont, à ce jour, toujours pas résolues.

En conséquence, aucune condition au transfert n'est remplie et ne peut être que le préalable à une dégradation encore plus importante des conditions de vie au travail des agents de la trésorerie du CHUI.

La CFDT-CFTC FINANCES PUBLIQUES 87 soulignent que les précédents transferts ont été préparés en amont avec la participation des agents (réunions permettant de développer les échanges au sein des équipes).

À ce jour et à seulement 1 mois du transfert, aucune association du personnel concerné par le transfert de charges n'a été établie :

Monsieur Cousty (expert CFDT-CFTC FINANCES PUBLIQUES 87) évoque les interrogations, les inquiétudes et l'exaspération des collègues en poste à la trésorerie du CHUI.

Alors que les précédents transferts ont toujours été accompagnés par la Direction, la Présidente prend conscience de l'attente exprimée par les agents et propose d'organiser rapidement des rencontres.

Madame LECHEVALIER se rendra l'après-midi même à la trésorerie du CHU Interhospitalier

2) LE DEVELOPPEMENT DES ACCUEILS DE PROXIMITE

Le projet de déconcentration de proximité prévoit d'augmenter très largement le nombre de communes où les services de la DDFiP apporteront un service de proximité aux usagers. Les locaux d'implantation de ces accueils de proximité pourront être diversifiés:

- Accueil dans une Maison France Service (MFS) ou une maison de service au public (MSAP) ;
- Accueil en Mairie ;

Cet accueil s'organisera en fonction des besoins localement exprimés, et en concertation avec le Préfet, pilote des Maisons France Service, dans une logique privilégiant l'accueil sur rendez-vous et / ou les permanences régulières selon une périodicité à définir.

Concrètement, les services de la DDFiP et les élus locaux définiront en concertation, très en amont les besoins des habitants, ainsi que les périodes les plus adaptées aux besoins des usagers.

Un calendrier prévisionnel pourrait ainsi être élaboré. Cela permettrait aux communes de diffuser le plus largement possible cette information auprès de l'ensemble des habitants de la communauté de communes.

L'accueil de proximité nécessite la mise à disposition d'un local dont l'agencement assure la confidentialité des échanges.

Cet accueil pourrait être assuré par des agents dédiés à cette mission, et couvrir les champs fiscal (calcul de l'assiette, réductions, crédit d'impôts, prélèvement à la source, recouvrement des impôts directs...) et gestion publique (délais de paiement, informations sur les restes à recouvrer sur produits communaux...). L'accueil sur rendez-vous sera privilégié. Les rendez-vous pourront être pris par les animateurs de MFS en s'appuyant sur des outils rénovés.

La CFDT-CFTC FINANCES PUBLIQUES 87 s'interroge sur la situation des emplois (avec -17 agents en 2020) et demande à la direction si les moyens humains seront à la hauteur des ambitions du projet.

La direction répond qu'à terme, il est prévu 1 MFS par canton. La visio-conférence et l'accueil sur RDV limiteront certainement le « gaspillage des moyens humains » et les déplacements inutiles. La direction étudie plusieurs pistes pour organiser cet accueil de proximité :

- une équipe « SIP »,
- une équipe dédiée
- l'EDR.

Dans la limite des moyens dont dispose la direction.

Les premières Maisons France Services labellisées et opérationnelles en 2020 sont les suivantes:

-
- MFS de Chalus,
- MFS de Nexon,
- MFS de Chateauponsac.

VOTE :

POUR :

CONTRE : UNANIMITE (FO + CFDT-CFTC)

ABSTENTION :

REFUS DE VOTE :

III – MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DE LA TRESORERIE DE NATIAT (POUR AVIS)

L'amplitude horaire hebdomadaire de la Trésorerie de Nantiat est actuellement de 17 heures avec les horaires hebdomadaires suivants : 9h-12h et 13h30-16 h avec fermeture les après-midi des lundi, mercredi et vendredi et également une fermeture le jeudi matin.

En concertation avec la responsable de la Trésorerie et les agents concernés, une demande de modification des horaires d'ouverture au public est soumise à l'avis du CTL.

Le choix unanime des personnels de la trésorerie est le suivant : Ouverture de 9 h à 12h 30 lundi, mercredi et vendredi, fermé l'après -midi. Ouverture de 13h15 à 16h mardi et jeudi, fermé le matin L'amplitude horaire hebdomadaire choisie sera ainsi de 16 heures.

A l'issue de la présentation en CTL, les changements d'horaires feront l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs (RAA), d'un communiqué dans la presse locale, et d'une information des ordonnateurs concernés pour une mise en œuvre au 1er janvier 2020.

VOTE :

POUR :

CONTRE :

ABSTENTION : FO + CFDT-CFTC

REFUS DE VOTE :

IV – ENTRAIDE ENTRE LES BRIGADES DE CONTROLE ET DE RECHERCHE (BCR) DES DEPARTEMENTS DE LA CREUSE, CORREZE ET HAUTE VIENNE (POUR INFORMATION)

Etat des lieux :

Les difficultés respectives rencontrées Du fait de missions particulières : Deux BCR (Corrèze et Haute-Vienne) sont chargées de l'exercice de droits de communication, pour des demandes émanant de l'ensemble du territoire, mission qui absorbe une partie de la capacité de travail des équipes.

La BCR de la Corrèze (BCR19), composée d'un cadre A et de deux cadres B, est le point d'entrée unique pour l'exercice des droits de communication réalisé auprès de l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation. Elle répond à plus d'une centaine de demandes par an. Le « référent » dans ce domaine ayant pris sa retraite en décembre 2018, cette mission est actuellement assurée par le chef de service et la formation d'un nouvel interlocuteur nécessitera plusieurs mois.

La BCR de la Haute Vienne (BCR87) centralise et traite les demandes de droit de communication bancaire au plan national, auprès de la Banque Postale en partenariat avec la BCR du Loiret (compétence partagée) . Au 30 septembre 2019 : 294 demandes de relevés et 200 demandes copie de chèques ont été effectuées.

Du fait de la situation des effectifs : Pour la BCR de la Corrèze, les deux cadres B, récemment affectés, l'un en 2018, l'autre en 2019, ne sont pas pleinement opérationnels (pas de carte professionnelle pour l'un, et une prestation de serment en attente pour l'autre). Ils ne peuvent conduire de manière autonome des droits d'enquête (contrôle de facturation). Par suite, le responsable est contraint de réaliser ou participer aux enquêtes de terrain et les droits de communication (origine DNEF notamment) ne sont pas traités actuellement, la BCR privilégiant une programmation induite par la mobilisation du renseignement interne et externe.

La BCR de la Haute-Vienne est composée d'un cadre A, et de quatre cadres B, dont un seul est très expérimenté. La BCR87 réalisant de nombreuses procédures de droit d'enquête en vue de la programmation (tissus DDFIP et DIRCOFI) et produisant, grâce à un appui opérationnel, une partie des fiches 3909 (programmation) pour les services de la DDFIP 87 et de la DIRCOFI, est fragilisée par le manque d'expérience et les absences d'une partie de l'équipe.

La BCR de la Creuse, composée d'un seul agent, se voit limitée dans la mise en œuvre de certaines procédures, en particulier le droit d'enquête. L'agent réalise des droits d'enquête simplifiés (une seule intervention, absence d'audition). L'offre de services de la BCR de la Creuse Le responsable de la BCR de la Creuse possède une solide expérience dans la sphère recherche lui permettant de conduire des procédures dédiées et de fiscaliser les renseignements. Il propose d'apporter son soutien aux deux autres BCR grâce à des travaux pouvant être conduits à distance (étude des DCNN, de listes MRV orientées vers les BCR, de dossiers judiciaires, de cas complexes), mais aussi un appui opérationnel permettant la réalisation de droits d'enquête.

L'objectif du protocole :

L'objectif du dispositif est de favoriser une mutualisation des moyens, des connaissances et des expériences au sein des trois BCR (Corrèze, Creuse et Haute-Vienne), grâce à une mise à disposition partielle des moyens et des compétences des services aidants, sans compromettre sa propre mission.

Les prestations croisées, reposant sur le principe de la mutualisation des compétences, pourraient être de deux natures :

- un soutien sur le terrain L'agent de la BCR de la Creuse apportera son expérience aux agents peu expérimentés des deux autres BCR, notamment en s'associant à des procédures de contrôle de facturation dans les départements de la Corrèze et de la Haute-Vienne. A cet égard, il est précisé que l'article R.80 F-1 du Livre des Procédures Fiscales prévoit, en matière de droit d'enquête, que les fonctionnaires peuvent se faire assister par tout autre fonctionnaire de la DGFIP, affecté ou non dans le ressort territorial du même service. A titre de réciprocité, les BCR ayant bénéficié de cette assistance participeront à des droits d'enquête en Creuse.
- une participation à des travaux à distance : l'agent de la BCR de la Creuse participera à des travaux d'analyse à distance, notamment à l'exploitation des DCNN transmis par la DNEF adressés aux BCR 19 et 87. En effet même si un premier enrichissement est opéré par la DIRCOFI, des investigations complémentaires pourront être réalisées pour établir l'intérêt d'une programmation. Il pourra également analyser l'intérêt fiscal des renseignements « bruts » transmis par les autres BCR et dépouiller les pièces de procédures judiciaires qui lui seraient transmises, afin d'isoler les documents utiles pour la rédaction de la fiche de programmation par ces dernières, ou traiter des demandes d'AAI entrantes.

Sur le plan opérationnel :

Les échanges entre les chefs de BCR feront l'objet de messages en copie à Didier Leal (Idiv expert recherche-référent fraude) et au responsable du pôle fiscal et de son adjoint de leur direction, pour approbation dans les situations où celle-ci serait requise.

Prise en charge des frais de déplacement :

Les frais de déplacement (frais kilométriques, nuitées, frais de repas) occasionnels, seront pris en charge par la direction d'affectation de l'agent. Les modalités de remboursement de ces frais par le département bénéficiaire de l'entraide feront l'objet d'une compensation à déterminer.

Date de prise d'effet et révision du protocole :

Le protocole prend effet, dès qu'il aura fait l'objet d'une information aux représentants des organisations syndicales lors d'un prochain CTL. Un point d'étape serait opéré à la mi 2020 pour évaluer son fonctionnement et l'intérêt respectif de chacune des directions impliquées de le poursuivre.

La CFDT-CFTC FINANCES PUBLIQUES 87 s'interroge sur cette démarche et craint de la voir se généraliser à d'autres services en charge du contrôle fiscal.

Madame la Président répond de façon évasive sur le sujet

Monsieur Devos intervient en tant qu'ancien chef de service de BII, et précise que ce protocole ne fait que formaliser des pratiques et un mode de fonctionnement déjà en place.

V – QUESTIONS DIVERSES

1) Matériels informatiques : **la CFDT-CFTC FINANCES PUBLIQUES 87 signale que le photocopieur (rez-de-chaussée, à côté du service courrier, site Cruveilhier) est en panne depuis février 2009. Les collègues du service courrier ont besoin de ce matériel ainsi que d'autres services, notamment le PCR, qui procède régulièrement à des recherches dans les archives successorales.**

La direction assure que ce matériel sera remplacé dès que possible.

2) Toiture Cruveilhier : la direction a les fonds. Il y a eu en novembre 2019, une rencontre avec l'antenne immobilière de Toulouse.

Si l'étude de faisabilité et le budget sont OK, les travaux pourraient débuter au printemps 2020.

3) Services sociaux, situés actuellement rue Armand Barbes à Limoges, seront installés sur le site Cruveilhier dès que le rez-de-chaussée sera aménagé.

4) Hangar Montmailler : il est presque terminé. Il va permettre une augmentation de la surface de stockage.

La construction de ce hangar obstrue la fenêtre du local syndical, qui se retrouve sans luminosité et sans aération, les organisations syndicales souhaitent être relogées dans un local, leur permettant de préparer dans de bonnes conditions, les dossiers pour les instances.

5) Trésorerie CHU : la direction a relancé la direction du CHU mais n'a aucune nouvelle depuis début novembre.

6) Télétravail : **la CFDT-CFTC FINANCES PUBLIQUES 87 souhaite un bilan de la première période de télétravail qui s'est terminée le 30/11/2019 et notamment un point sur les refus de télétravail.**

La direction s'engage à faire ce bilan.

7) Toiture du toit de Bellac : la mairie doit intervenir, les collègues ont été « relogés » dans

d'autres bureaux.

8) la CFDT-CFTC FINANCES PUBLIQUES 87 évoque la mise à jour récente d'Hélios, pas très heureuse à quelques semaines des arrêtés comptables annuels.

Jean-François JEANTAUD et Nathalie JACQUEMIN, élus CFDT-CFTC FINANCES PUBLIQUES 87, en
CTL.